



Interesseveräin Gaasperech a.s.b.l.
Syndicat d'intérêts locaux de Gasperich
Fondé en 1932 – association sans but lucratif

Luxembourg, le 9 octobre 2010

Monsieur le Bourgmestre
de la Ville de Luxembourg

L-2090 Luxembourg

Concerne :

PAP portant sur l'îlot G du Ban de Gasperich – approbation provisoire : v/réf.
82a/2009/9

Monsieur le Bourgmestre,

En référence à la séance du Conseil communal du 04 octobre 2010, nous vous prions de bien vouloir nous remettre l'intégralité de tout le dossier avec toutes les annexes en ce qui concerne l'approbation provisoire du PAP portant sur l'îlot G du Ban de Gasperich.

Tout en vous remerciant d'avance, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Bourgmestre, l'expression de nos sentiments très distingués.

Jacquie LAKAFF
Secrétaire

François DAHM
Président